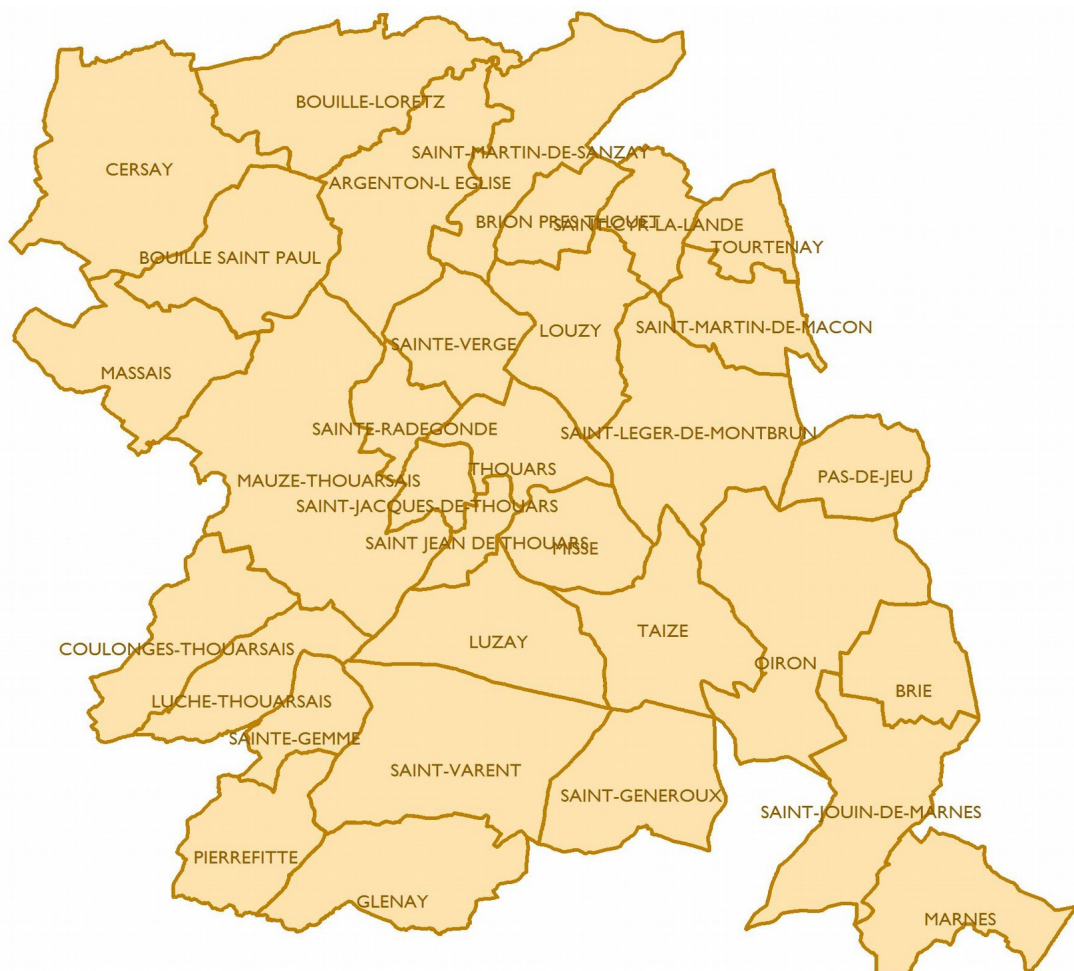




BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 11 JUILLET 2017



PROCES VERBAL N°7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 11 JUILLET 2017
à Thouars – Centre Prométhée
Date de la convocation : 5 JUILLET 2017

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **41**

Présents : 23

Excusé avec procuration : /

Absents : 18

Votants : 23

Secrétaire de la séance : M. CLAIRAND Michel

Présents : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, CHARRE, GIRET et Mme ARDRIT - Délégués : Mme ENON, MM. GREGOIRE, SAUVETRE, BAPTISTE, MEUNIER, Mme RENAULT, MM. PETIT, BOULORD, NERBUSSON, COCHARD et FERJOU.

Excusés avec procuration : /

Absents : MM. DECHEREUX, ROCHARD S, ROCHARD Ch, BIGOT, MILLE, MORICEAU Cl, BREMAND, DUHEM, BEVILLE, COLLOT, Mmes BABIN, GELEE, GRANGER, RIVEAULT, ROUX, MM. PINEAU, HOUTEKINS et DUGAS.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal des séances des 16 mai et 20 juin 2017.

ORDRE DU JOUR

I – PÔLE DIRECTION GENERALE

3) – Ressources Financières (RF) :

2017-07-11-RF01 - Harmonisation des tarifs relatifs aux prestations proposées par les différents services de la Communauté de Communes.

2017-07-11-RF02 - Subvention aide à l'emploi sportif à l'association US Saint-Varent Pierregeay.

2017-07-11-RF03 - Pacte financier et fiscal - Attribution d'un fonds de concours aux communes de St-Léger de Montbrun, Argenton l'Église, Taizé, St-Martin de Macon et Pas de Jeu.

II – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES

2) – Lecture Publique (LP) :

2017-07-11-LP01 - Participation financière des Foyers Socio-Educatifs au projet Bouilles de Lecteurs.

III – PÔLE SPORTS – EDUCATION ET JEUNESSE

1) – Sports (S) :

2017-07-11-S01 - Convention-type de prestation de service entre le service des sports de la CCT et les associations sportives ou structures partenaires pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

IV - PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES

3) – Déchets Ménagers (DM) :

2017-07-11-DM01 - Achat de la parcelle ZW42 qui borde la déchèterie de Louzy.

2017-07-11-DM02 - Convention de partenariat pour la gestion d'un parc de gobelets réutilisables.

2017-07-11-DM03 - Prorogation de la convention spécifique standard expérimental métaux avec Eco Emballages.

VI - PÔLE PATRIMOINE ET TOURISME

2) – Tourisme (T) :

2017-07-11-T01 - Tarifs de la gestion libre du Châtelier - Année 2018.

BC.2017-07-11-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - HARMONISATION DES TARIFS RELATIFS AUX PRESTATIONS PROPOSEES PAR LES DIFFERENTS SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Vu la délibération en date du 13 décembre 2012 relative à la tarification des prestations assurées par le service « Valorisation du patrimoine et animation touristique » fixant le tarif horaire à 42 €, frais de déplacement inclus,

Vu la délibération en date du 21 Juin 2016 relative à la tarification des interventions du conservatoire fixant le tarif horaire à 34 € + frais de déplacement,

VU la délibération en date du 19 Juillet 2016 relative à la tarification des interventions du guichet unique sportif fixant le tarif horaire à 34 €,

Considérant qu'il convient d'harmoniser le tarif des prestations réalisées par les différents services ;

Considérant que le coût d'une heure de prestation s'établit entre 20 € et 36 € hors temps de préparation ;

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- Fixer à 36 €/heure, frais de déplacement inclus les prestations réalisées par les différents services de la communauté de communes auprès des organismes extérieurs (école, hôpitaux,...) à compter du 1^{er} septembre 2017.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-07-11-RF02 - RESSOURCES FINANCIÈRES - SUBVENTION AIDE A L'EMPLOI SPORTIF.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2015 relative au dispositif d'accompagnement des associations sportives,

Considérant que les associations sportives peuvent bénéficier d'une aide financière dans le cadre du recrutement d'un emploi sportif, l'Union Sportive Saint-Varent Pierregeay a sollicité la Communauté de Communes du Thouarsais en fin d'année 2016 pour bénéficier au titre de la saison sportive 2016-2017 d'une aide correspondant à 6 mois de prise en compte dans le cadre du dispositif d'accompagnement validé au sein de la CCT (janvier à juin 2017),

Considérant que la Communauté de Communes du Thouarsais a validé cette demande à raison de 50 % de l'aide octroyée aux associations par saison sportive,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accorder une subvention à l'association US Saint-Varent Pierregeay au titre de l'aide à l'emploi sportif pour la période de janvier 2017 à juin 2017 et ce pour la saison sportive 2016/2017 :

Associations	Montant
Union sportive Saint-Varent Pierregeay	2 000,00 €

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-07-11-RF03 - RESSOURCES FINANCIERES - PACTE FINANCIER ET FISCAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE ST-LEGER DE MONTBRUN, ARGENTON L'EGLISE, TAIZE, ST-MARTIN DE MACON ET PAS DE JEU.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2009 organisant le dispositif de solidarité financière en direction des communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2017 actualisant ce dispositif,

Vu les demandes d'aide financière des communes de St-Léger de Montbrun, Argenton l'Eglise, Taizé, St-Martin de Mâcon, et Pas de Jeu,

Après instruction du dossier par les services communautaires, il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution du fonds de concours comme présentée ci-dessous :

Commune	ST-LEGER DE MONTBRUN	ARGENTON L'EGLISE	TAIZE
Projet	Travaux de sécurisation des bourgs de Vrères, Orbé et Tillé	Restructuration de la mairie et de ses annexes	1) Travaux de viabilisation du lotissement "La Gravée 2" 2) Travaux d'aménagement de la place de l'église à Maulais
Montant HT éligible de l'opération	63 777,50	898 041,50	230 814,39
Participation communale avant fonds de concours	63 777,50	433 075,50	161 312,81
Montant de l'enveloppe annuelle allouée	15 100,84	19 563,27	9 127,15
Reliquat 2016			6 662,98
Taux de participation de la CCT/coût global du projet	23,68 %	2,18 %	6,84 %

Commune	ST-MARTIN DE MACON	PAS DE JEU
Projet	Travaux de sécurité et de réfection de la voirie de la D172 à Mayé et Voie Communale n°4 à St Martin de Mâcon	Schéma d'aménagement îlot de la croix de Laire - Sécurisation entrée bourg
Montant HT éligible de l'opération	37 413,58	181 794,50
Participation communale avant fonds de concours	22 781,44	72 446,15
Montant de l'enveloppe annuelle allouée	3 962,63	4 795,62
Reliquat 2016	2 127,98	
Taux de participation de la CCT/coût global du projet	16,28 %	2,64 %

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- valider l'attribution de fonds de concours dans le cadre du dispositif de solidarité aux communes de St- Léger de Montbrun, Argenton l'Eglise, Taizé, St-Martin de Mâcon et Pas de Jeu,
- autoriser le Président ou Vice-président délégué à accomplir les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-07-11-LP01 - LECTURE PUBLIQUE - PARTICIPATION FINANCIERE DES FOYERS SOCIO-EDUCATIFS AU PROJET BOUILLES DE LECTEURS.

Les collègues Jean Rostand de Thouars et Molière de Bouillé-Loretz, à l'origine du projet Bouilles de Lecteurs, souhaitent participer au financement de l'édition 2016-2017 via leurs foyers socio-éducatifs.

Ils proposent de verser les sommes respectives de 1 000 € et 800 € à la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le versement sera effectué après envoi d'un titre par la Communauté de Communes pour paiement par virement ou chèque.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la participation des FSE au projet Bouilles de Lecteurs,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et de signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-07-11-S01 - SPORTS - CONVENTION-TYPE DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE SERVICE DES SPORTS DE LA CCT ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES OU STRUCTURES PARTENAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2017 AU 31 AOÛT 2018.

Dans le cadre des missions dévolues au Service des Sports de la Communauté de Communes du Thouarsais et plus particulièrement les actions sportives mises en place au bénéfice d'associations sportives ou structures, une convention de prestation de service est élaborée avec les partenaires concernés, appelés à pratiquer les activités physiques et sportives organisées par le service.

A ce titre, il convient donc de mettre en place une convention-type afin de répondre ponctuellement aux besoins pendant l'année sportive. Celle-ci a pour objectif, entre autre, de fixer le taux horaire de mise à disposition du personnel et aussi de préciser les responsabilités incombant à chacune des parties. Pour ce faire, le taux horaire défini pour la prestation est de 36 € pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Le but de la présente est donc de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président faisant fonction pour signer les conventions de prestation de service valables pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention-type de prestation de service entre le service des sports de la Communauté de Communes du Thouarsais et les associations sportives ou structures partenaires présentes sur le territoire pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-07-11-DM01 - DÉCHETS MÉNAGERS - ACHAT DE LA PARCELLE ZW42 QUI BORDE LA DÉCHÈTERIE DE LOUZY.

Dans le cadre du projet d'optimisation des déchèteries de la Communauté de Communes du Thouarsais, il est prévu sur les différents sites, des travaux de mise aux normes réglementaires ainsi que la mise en place d'un contrôle d'accès et l'extension des capacités de tri.

Parallèlement à cela, le service déchets ménagers réfléchit à la création d'une plateforme locale de stockage de déchets verts bruts et de broyage, dont l'emplacement sur le territoire nécessite d'être approfondi. Les membres de la commission déchets du 23 février 2017 ont proposé d'étudier plusieurs pistes dont celle de la déchèterie de Louzy. Un des éléments bloquant vis-à-vis de ce scénario pourrait être la réserve foncière actuellement disponible. Pour ce faire, la Communauté de Communes a la possibilité de faire l'acquisition d'un terrain de 2 221 m², bordant la déchèterie à proximité de la rue du Grand Rosé. Il appartient aux consorts Bichon, qui ont fait savoir qu'ils étaient vendeurs au tarif d'1 € le mètre carré. Aussi, il est proposé de saisir cette opportunité et d'acheter le terrain, sachant que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Il est ainsi proposé au Bureau Communautaire,

- de valider la proposition de vente des consorts Bichon de la parcelle ZW42 au tarif d' 1 € le mètre carré,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-07-11-DM02 - DÉCHETS MÉNAGERS - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN PARC DE GOBELETS RÉUTILISABLES.

Depuis 2010, la collectivité a développé un partenariat avec l'ESAT de Pompois afin d'assurer la gestion d'un service de mise à disposition et de lavage de gobelets réutilisables. Ce service vise à lutter contre la production de déchets non valorisables, produits notamment dans le cadre de manifestations.

La prise en charge logistique (lavage et stockage) est assurée par l'ESAT de Pompois, qui facture ce service à la collectivité à hauteur de 12,50 € TTC pour 1 caisse de 250 gobelets. Pour responsabiliser les organisateurs de manifestations et proposer un service attractif, cette prestation est ensuite facturée aux organisateurs au prix de 10 € les 250 gobelets, avec un tarif de 1 € pour chaque gobelet non retourné.

Afin de renouveler son stock de gobelets à l'image de la nouvelle charte graphique de la collectivité, le service déchets vient de commander 4 000 gobelets de contenance 30 cl et 500 de contenance 15 cl.

Aussi, il convient de passer une nouvelle convention avec l'ESAT de Pompois intégrant le modèle de prêt de 15 cl, pour une durée d'1 an renouvelable 2 fois.

Il est ainsi proposé au Bureau Communautaire,

- de valider le projet de convention de partenariat réactualisée pour la gestion d'un parc de gobelets réutilisables avec l'ESAT ci-jointe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-07-11-DM03 - DÉCHETS MÉNAGERS - PROROGATION DE LA CONVENTION SPÉCIFIQUE STANDARD EXPÉRIMENTAL MÉTAUX AVEC ECO EMBALLAGES.

Depuis 2015, la Communauté de Communes participe à une expérimentation avec Eco Emballages et le SMITED dont l'objectif est d'évaluer la recyclabilité des métaux récupérés dans le process du TMB.

En 2015 et 2016, cette expérimentation a été positive puisqu'elle a permis à la CCT de valoriser une partie de ces métaux et de percevoir un soutien complémentaire d'Eco Emballages (en 2015 : environ 8 000 €, montant non connu pour 2016).

L'agrément d'Eco Emballages ayant été prolongé sur 2017 sur la base du cahier des charges précédent, ce dernier s'est engagé à poursuivre cette expérimentation dans les mêmes conditions, pour cette année.

La convention spécifique standard expérimental métaux étant arrivée à échéance au 31 décembre 2016, Eco Emballages propose de proroger la convention de partenariat précitée pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Il est ainsi proposé au Bureau Communautaire,

- de proroger la convention spécifique standard expérimental métaux avec Eco Emballages ci-jointe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-07-11-T01 - TOURISME – TARIFS GESTION LIBRE - ANNEE 2018.

Sur la période de mars à juillet 2018, le groupe American Village va séjourner au Châtelier. La semaine, le site accueillera des groupes d'enfants et le week-end, les animateurs américains resteront sur place. Deux chambres leur seront dédiées ainsi qu'un espace de détente.

Pour permettre au Châtelier d'accueillir des gestions libres malgré la présence des animateurs, nous informerons les potentiels clients que deux chambres seront indisponibles à la réservation (12 couchages en moins).

Il est néanmoins très important de prévoir un tarif plus bas que celui normalement appliqué pour la gestion libre en exclusivité. Lorsque les animateurs sont sur place, un tarif de 1 400 € TTC par 24 heures de location du site complet (sans les 2 chambres bloquées) est proposé au lieu de 1 500 € TTC normalement appliqué.

TARIFS TTC 2018 LE CHÂTELIER

NOUVEAUX TARIFS POUR LES GESTIONS LIBRES SUR LES WEEK-ENDS ET PONTS DE MARS AVRIL MAI JUIN ET JUILLET 2018

Type Groupe	Tarif NORMAL	Tarif remisé lorsque les animateurs sont présents sur site
GESTION LIBRE SUR 24H	1 500 € TTC	1 400 € TTC

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.